



GARGENVILLE TENNIS DE TABLE

Bulletin d'inscription 2023-2024 à remettre au Club, accompagné du règlement de la cotisation

Nom..... Prénom.....

Né(e) le [][] [][] [][][][] Taille Maillot : ____ (jeune 12 euros)

Adresse :

Tél. domicile :, portable :, travail :

Email :

Inscription groupe Whatsapp : OUI / NON

Pour les enfants de moins de 18 ans, représentants légaux :

Parent 1 : NomPrénom.....

Tél. domicile :, portable :, travail :

Email :

Inscription groupe Whatsapp : OUI / NON

Parent 2 (facultatif) : NomPrénom.....

Tél. domicile :, portable :, travail :

Email :

Inscription groupe Whatsapp : OUI / NON

Pour s'inscrire, ce bulletin devra être accompagné d'un certificat médical d'aptitude à la pratique du Tennis de table (ou l'auto-questionnaire de santé si certificat remis la saison précédente), du paiement, et du règlement intérieur signé

Je souhaite participer aux COMPETITIONS suivantes :

- Championnat Jeunes par équipe
- Championnat Individuel (« critérium fédéral », jeunes ou adultes)
- Championnat Dép. Adultes par équipes (+ jeunes en progression)
- Championnat Dép. Dames par équipes
- Championnat de Paris

Critérium Fédéral

Clôture des inscriptions 15/09/23
puis 1 mois avant chaque tour

	Jeunes	Seniors
Tour 1	14/10/23	15/10/23
Tour 2	02/12/23	03/12/23
Tour 3	27/01/24	28/01/24
Tour 4	06/04/24	07/04/24
Finales dep.	15-16/6/24	-

Champpt des Jeunes

Clôture des inscriptions 16/10/23
puis 1 mois avant chaque journée

J1	18/11/23
J2	16/12/23
J3	02/03/24
J4	23/03/24
1/8 et 1/4 finales	01/06/24
1/2 et finales	22/06/24

Championnats par équipes

Championnat Départemental Phase 1		Championnat Départemental Phase 2		Championnat de Paris	
Clôture des inscriptions 30/06/23 pour PR, D1, D2, D3 11/09/23 pour D4, PR Dames		Clôture des inscriptions : 28/12/23 pour D4, PR Dames		Clôture inscriptions auprès de la Ligue IDF ??/11/23	

	PR, D1, D2, D3, D4	PR Dames		PR, D1, D2, D3, D4	PR Dames	Toutes divisions	
J1	29/09/23	30/09/23	J1Ph2	19/01/24	20/01/24	J1	15/12/23
J2	06/10/23	07/10/23	J2Ph2	02/02/24	03/02/24	J2	12/01/24
J3	20/10/23	21/10/23	J3Ph2	09/02/24	10/02/24	J3	01/03/24
J4	10/11/23	11/11/23	J4Ph2	08/03/24	09/03/24	J4	22/03/24
J5	17/11/23	18/11/23	J5Ph2	15/03/24	16/03/24	J5	17/05/24
J6	24/11/23	25/11/23	J6Ph2	26/04/24	27/04/24	J6	24/05/24
J7	08/12/23	09/12/23	J7Ph2	03/05/24	04/05/24	J7	31/05/24

GARGENVILLE TENNIS DE TABLE

Cotisations saison 2023 - 2024

Activités	Gargenvillois	Extra-muros
PING SPORTIF (avec entraînements)	160 €	180 €
PING LOISIR (sans entraînements)	90 €	110 €

Réduction de 10 euros à partir de la 2^{ème} adhésion de la même famille *

Réduction de 50% pour les féminines la 1^{ère} année, puis de 20% les années suivantes *

Maillot obligatoire pour les compétitions

Location de raquette à l'année 10€ + caution 25€



horaires sous réserve de modification

Séances	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Baby Ping dès 5 ans				18:00 - 19:00		9:30 - 10:30	
Jeunes			13:30 - 15:00	18:30 - 20:30		10:00 - 12:00	
Adultes et Jeunes confirmés		20:30 - 22:00	19:45 - 21:15				
Jeu libre et loisir - tous adhérents	19:30 - 21:30						10:00 - 12:00
Compétitions par équipe					20:30 - 00:00	14:00 - 18:00 (jeunes)	



gargenvtennisdetable.sportsregions.fr



GargenvilleTennisDeTable



cog.tennisdetable4@orange.fr



06 78 09 39 83 (Pascal) 06 67 49 57 28 (Jean-luc)



AUTORISATION DE SORTIE

Je soussigné(e) M/Mme

Autorise, n'autorise pas l'enfant

A quitter seul(e) la salle après les entraînements ou les compétitions.

SIGNATURE :

AUTORISATION DES PARENTS

Je soussigné(e) M/Mme

Autorise l'enfant

A pratiquer le tennis de table en respectant les statuts de l'association.

En cas d'accident survenu au cours d'un entraînement ou d'une compétition,
Autorise, n'autorise pas à le (la) faire transporter au centre hospitalier le plus proche.

SIGNATURE :

AUTORISATION sur la libre utilisation de l'image d'une personne majeure

Je soussigné(e) M/Mme **autorise, n'autorise pas** la prise de vues et la publication des images et/ou vidéos sur lesquelles j'apparais, ceci sur différents supports (articles, vidéos, internet, réseaux sociaux) et sans limitation de durée.

Le Club Omnisport de Gargenville et sa section Tennis de Table s'interdisent d'utiliser mon image dans des domaines susceptibles de porter atteinte à ma vie privée, de me nuire ou de me porter préjudice.

SIGNATURE :

AUTORISATION PARENTALE sur la libre utilisation de l'image d'une personne mineure

Je soussigné(e) M/Mme, responsable légal du mineur, **autorise, n'autorise pas** la prise de vues et la publication des images et/ou vidéos sur lesquelles mon enfant apparait, ceci sur différents supports (articles, vidéos, internet, réseaux sociaux) et sans limitation de durée.

Le Club Omnisport de Gargenville et sa section Tennis de Table s'interdisent d'utiliser l'image de mon enfant dans des domaines susceptibles de porter atteinte à sa vie privée, de lui nuire ou de lui porter préjudice.

SIGNATURE :

REGLEMENT DE LA SECTION TENNIS de TABLE

L'adhésion à la section TENNIS de TABLE du C.O.G, se fait sous la condition expresse du respect des règles suivantes :

A- Conditions générales

- A1- Chaque adhérent doit lors de son inscription régler une cotisation annuelle et fournir un certificat médical le déclarant apte à la pratique du Tennis de Table (ou l'auto-questionnaire de santé le cas échéant). Cette cotisation est fixée chaque année par les membres du bureau. Son montant est différent selon le lieu de résidence : Gargenville ou extra-muros.
- A2- Tout adhérent doit avoir un comportement compatible avec l'esprit sportif voulu par le Club (correction, respect du partenaire ou de l'adversaire respect du matériel et des locaux). Son attitude contribue à l'image de la Section.
- A3- L'adhérent doit avoir en plus de sa raquette une tenue sportive (maillot, short, chaussures de sport "indoor" ou sans semelles noires).
- A4- Tout adhérent jouant en Championnat devra acquérir la tenue sportive du Club, elle lui sera remise après paiement. Le prix (au plus juste) est révisable chaque année.
- A5- Tout adhérent jouant en Championnat est titulaire d'une licence. Celle-ci le couvre en cas d'accident. Les adhérents ne jouant pas en Championnat sont couverts par le C.O.G.

B- Conditions particulières afférentes aux mineurs

Toutes les conditions définies ci-dessus leur sont applicables. Mais de plus :

- B1- Un des parents ou le tuteur légal doit se présenter avec le mineur lors de l'inscription (Cf. conditions précitées paragraphe A1.)
- B2- Le responsable légal devra signer un document reconnaissant :
- B2-a- Que le présent règlement lui a été remis.
- B2-b- Qu'il laisse ou ne laisse pas son enfant partir seul à la fin des séances d'entraînement ou des compétitions.
- B2-c- Qu'il accepte ou non que son enfant participe aux divers championnats. Dans le cas où il accepte, il doit pouvoir conduire son enfant et ses partenaires sur les lieux de la compétition. Un tableau, donnant les noms, adresse et numéro de téléphone des jeunes licenciés, sera donné à chaque adhérent afin qu'une entente entre parents, pour ces déplacements, puisse se faire.
- B2-d- Qu'il accepte ou non la libre utilisation de l'image de son enfant.
- B3- Les responsables qui amènent ou viennent rechercher l'enfant, doivent venir avec lui dans la salle même et non le laisser dehors devant l'accès à la salle (à l'arrivée comme au départ).
- B4- Si l'enfant doit être ramené par une personne autre que la personne habituelle, celle-ci devra être munie d'une autorisation signée d'un des parents.
- B5- Il est demandé aux enfants d'arriver à l'heure. Pour les enfants partant seuls, ils peuvent partir plus tôt si besoin (après présentation d'un « mot » des parents). Pour les enfants partant accompagnés, c'est l'adulte qui devra se présenter avant la fin de la séance.
- B6- La responsabilité des animateurs de la section ne saurait être recherchée pour les accidents qui pourraient survenir à l'enfant lors du trajet "domicile-salle d'entraînement", à l'aller comme au retour.
- B7- Les enfants viennent pour apprendre ou se perfectionner à la pratique du tennis de table. Une certaine "discipline" et le "respect de l'autre" sont demandés. Tout manquement à ces règles sera notifié aux parents. La 1ère remarque sera un simple avertissement. La 2ème remarque verra l'exclusion de l'enfant pour deux semaines pleines. La 3ème remarque verra l'exclusion de l'enfant pour le reste de la saison. Aucun remboursement ne sera alors effectué.
- B8- En cas de dégradations volontaires, le Club se retournerait vers les assurances parentales ou à défaut les parents eux-mêmes.

C- Plages horaires et conditions d'entraînement JEUNES (sous réserve de modifications)

- C1- Mercredi 13h30-15h, jeudi 18h-20h30, samedi 9h30-12h
- C2- Les jours sans entraînement sont notés signalés par une information sur le tableau blanc situé au bas des escaliers menant à la salle.
- C3- Les entraînements sont assurés actuellement par un entraîneur diplômé d'état. En cas d'indisponibilité de dernière minute de cet entraîneur, il serait remplacé par un membre du Club, ou une notification e-mail/sms annonçant l'annulation de la séance serait envoyée aux intéressés. Compte tenu que cette notification pourrait ne pas pouvoir être envoyée, il est impératif que les parents s'assurent de la présence d'un responsable avant de déposer l'enfant. (Cf. paragraphe B3). Le Club décline toute responsabilité si cette précaution élémentaire n'a pas été prise.
- C4- Les enfants sont sous la responsabilité du Club pendant la durée stricte de l'horaire spécifié (Cf. paragraphe C1), en dehors de ces horaires ils sont sous l'entière et unique responsabilité des parents.
- C5- Par mesure de sécurité, il est interdit de garer des deux roues dans les locaux mêmes. Ils pourront cependant être rangés au bas de la descente de la nouvelle salle, par le passage côté jardinet.
- C6- En cas de vol, la section décline toute responsabilité. Pour les deux roues, prévoir un antivol.

SIGNATURE :